

COMMUNE DE DESSENHEIM
PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
-SÉANCE DU 28 AVRIL 2026-

L'an deux mille vingt-six, le mardi 28 avril à 20 heures, s'est réuni le conseil municipal de la commune de DESSENHEIM, sous la Présidence du Maire Vincent STATH.

Étaient présents le maire et les conseillers municipaux suivants :

- Vincent STATH, Maire
- Hélène LAFOUGE, 2^{ème} Adjointe
- Patrick HAAS, 3^{ème} Adjoint
- Emmanuelle SCHUMANN
- Franck SCHLOSSER
- Mathieu GRENACKER
- Philippe IMHOFF
- Maxime MOUGET
- Emmanuelle MULLER
- Elodie LEHMANN
- Anastasia HASSENFORDER
- Mélanie BEHRA
- Stella GRENACKER
- Adrien MEYER

Absents :

- M.Jean-Paul MEYER (excusée) : procuration à M.Patrick HAAS.

Enumération de l'ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- Approbation du compte financier unique 2025
- Affectation du résultat 2025 au budget 2026
- Etat de la dette
- Vote des taux des taxes locales pour l'année 2026
- Vote du budget primitif 2026 (section de fonctionnement et d'investissement) et fongibilité des crédits budgétaires
- Adoption du tableau des emplois et des effectifs
- Attribution des subventions aux associations
- Délégation de signature du maire aux adjoints
- Renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID)
- Travaux de réfection de la voirie rue de l'Eglise, rue d'Oberhergheim et du chemin du dojo
- Délibération relative à l'organisation du temps scolaire pour la période 2026/2029 (pas de changement souhaité de la part du conseil d'école)
- Délibération portant sur la direction unique du groupe scolaire
- Points divers

1. Désignation du secrétaire de séance

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur le Maire Vincent STATH, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Madame Mélanie BEHRA a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L.2121-15 du CGCT).

2. Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du 27/03/2026 a été approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

3. Vote du compte financier unique 2025

Considérant que le Compte financier unique met en évidence les informations clés sur la situation budgétaire et financière de la Commune ; Considérant que le Compte financier unique est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, simplifiant leurs travaux préparatoires à sa production ; Considérant que ce Compte financier unique remplace les anciens comptes administratifs et de gestion ; Considérant que Monsieur le Maire n'a pas participé au débat, ni au vote de ce Compte financier unique ; Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 de la commune, lequel peut se résumer ainsi :

Monsieur le Maire quitte la séance et laisse la place à Mme Hélène LAFOUGE.

Hélène LAFOUGE, 2^{ème} adjointe, déléguée aux finances, propose aux conseillers municipaux d'étudier le compte financier unique 2025, qui figure sur le même document préparatoire que le budget primitif 2026 et, qui a été examiné par la commission des finances réunie le 20 avril 2026 et validé par le Service de Gestion Comptable de Colmar.

Le CFU 2025 a été transmis aux conseillers municipaux par voie dématérialisée le 24 avril 2026.

Il fait apparaître les résultats suivants :

Procès-Verbal - CM du 28/04/2026

2025	Fonctionnement	Investissement	Restes à réaliser
Dépenses	-784 915,47 €	-143 704,58 €	0,00 €
Recettes	1 222 119,40 €	93 313,98 €	0,00 €
Résultat de la section	437 203,93 €	-50 390,60 €	0,00 €
Sous-total investissement		-50 390,60 €	
Résultat de l'exercice	386 813,33 €		0,00 €
Solde reporté N-1	692 615,55 €	708 995,89 €	
Solde de la section	437 203,93 €	-50 390,60 €	
Total par section	1 129 819,48 €	658 605,29 €	0,00 €
Résultat global	1 788 424,77 €		
Résultat de clôture	1 129 819,48 €	658 605,29 €	
Déficit d'investissement à couvrir			
Résultat à affecter	1 788 424,77 €		

Entendu l'exposé de Hélène LAFOUGE, sous sa présidence, le maire ayant quitté la salle, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité prend acte de l'exactitude de ce compte financier unique, approuve le compte financier unique 2025 et donne quitus à Monsieur le maire, prend acte des résultats de clôture tels que présentés dans le tableau ci-avant.

4. Affectation du résultat 2025 au budget 2026

Vu le compte financier unique 2025 présenté par Hélène LAFOUGE, 2^{ème} adjointe au maire de la commune, sous sa présidence, après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, prend acte des résultats de clôture tels que présentés dans le point précédent, constate l'excédent de clôture de la section de fonctionnement de 1 129 819,48 €, constate l'excédent de clôture de la section d'investissement de 658 605,29 €, maintient l'excédent de fonctionnement de 1 129 819,48 € à la section de fonctionnement du budget principal à l'article R.002. et l'excédent d'investissement de 658 605,29 € du budget principal à l'article R.001.

5. Etat de la dette

Vincent STATH, maire présente l'état de la dette et l'évolution du prêt encore en cours, qui arrivera à échéance au 31/12/2033.

Procès-Verbal - CM du 28/04/2026

Date Echéance	Capital restant dû	Capital	Intérêts	Annuité
31/03/2026	765 176,64	23 911,76	1 912,94	25 824,70
30/06/2026	741 264,88	23 911,76	1 853,16	25 764,92
30/09/2026	717 353,12	23 911,76	1 793,38	25 705,14
31/12/2026	693 441,36	23 911,76	1 733,60	25 645,36
31/03/2027	669 529,60	23 911,76	1 673,82	25 585,58
30/06/2027	645 617,84	23 911,76	1 614,04	25 525,80
30/09/2027	621 706,08	23 911,76	1 554,27	25 466,03
31/12/2027	597 794,32	23 911,76	1 494,49	25 406,25
31/03/2028	573 882,56	23 911,76	1 434,71	25 346,47
30/06/2028	549 970,80	23 911,76	1 374,93	25 286,69
30/09/2028	526 059,04	23 911,76	1 315,15	25 226,91
31/12/2028	502 147,28	23 911,76	1 255,37	25 167,13
31/03/2029	478 235,52	23 911,76	1 195,59	25 107,35
30/06/2029	454 323,76	23 911,76	1 135,81	25 047,57
30/09/2029	430 412,00	23 911,76	1 076,03	24 987,79
31/12/2029	406 500,24	23 911,76	1 016,25	24 928,01
31/03/2030	382 588,48	23 911,76	956,47	24 868,23
30/06/2030	358 676,72	23 911,76	896,69	24 808,45
30/09/2030	334 764,96	23 911,76	836,91	24 748,67
31/12/2030	310 853,20	23 911,76	777,13	24 688,89
31/03/2031	286 941,44	23 911,76	717,35	24 629,11
30/06/2031	263 029,68	23 911,76	657,57	24 569,33
30/09/2031	239 117,92	23 911,76	597,79	24 509,55
31/12/2031	215 206,16	23 911,76	538,02	24 449,78
31/03/2032	191 294,40	23 911,76	478,24	24 390,00
30/06/2032	167 382,64	23 911,76	418,46	24 330,22
30/09/2032	143 470,88	23 911,76	358,68	24 270,44
31/12/2032	119 559,12	23 911,76	298,90	24 210,66
31/03/2033	95 647,36	23 911,76	239,12	24 150,88
30/06/2033	71 735,60	23 911,76	179,34	24 091,10
30/09/2033	47 823,84	23 911,76	119,56	24 031,32
31/12/2033	23 912,08	23 912,08	59,78	23 971,86

6. Vote des taux des taxes locales pour l'année 2026

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Compte tenu de l'installation du nouveau Conseil municipal, sur proposition du maire lors de la commission réunie du 20/04/2026, il a été décidé de ne pas modifier les taux.

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts.

Sur proposition de la maire, entendu ce qui précède, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Fixe les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants comme suit :

Taxes/années	2025	2026
Taxe d'habitation	8.59 %	8.59 %
foncier bâti	24.65 %	24.65 %
foncier non bâti	55.26 %	55.26 %

Procès-Verbal - CM du 28/04/2026

- Charge le Maire
 - de notifier cette décision aux services préfectoraux
 - de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision

7. Vote du budget primitif 2026 (section de fonctionnement et d'investissement) et fongibilité des crédits budgétaires

Vincent STATH rappelle que le document budgétaire, commenté, a été transmis aux conseillers municipaux par voie dématérialisée le 24 avril 2026.

La maire présente les principales nouvelles dépenses d'investissement prévues au projet de budget 2026.

Elles concernent : le remboursement de l'emprunt, les études de voirie rue d'Oberhergheim et rue de l'Eglise, des études pour la phase 1 du groupe scolaire, des travaux divers à l'Eglise (rampe d'accès, vitraux, balcon), des travaux de relamping de la salle polyvalente, la sécurisation du groupe scolaire, des équipements d'interventions pour les pompiers, et du matériel informatique.

La nomenclature M57 précise que si l'assemblée délibérante l'autorise à l'occasion du vote du budget, dans les limites qu'elle fixe, l'exécutif peut procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections.

L'autorisation de procéder à des virements de crédits entre chapitres est accordée pour l'exercice en cours. Elle doit être renouvelée chaque année par l'assemblée délibérante qui en fixe le plafond par section. Les plafonds fixés par l'assemblée délibérante pour chacune des deux sections ne sont pas nécessairement identiques. L'autorisation est formalisée dans les maquettes budgétaires.

Il convient donc de délibérer chaque année à l'occasion du vote du budget et de formaliser les montants dans la maquette budgétaire.

Entendu ce qui précède, vu le projet de budget présenté en séance et examiné par la Commission Finances à laquelle ont été conviés tous les conseillers municipaux le 20 avril 2026, après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- approuve le budget primitif 2026 tel que présenté qui s'équilibre à 1 966 479,48 € en section de fonctionnement et qui présente un suréquilibre en section d'investissement (dépenses : 654 810 € - recettes 1 111 349,77 €),
- décide de le voter par chapitre en fonctionnement et en investissement, sans vote formel sur chacun des chapitres,
- décide d'autoriser le maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de :
 1. 7,5% des dépenses réelles en section de fonctionnement hors dépenses de personnel
 2. 7,5 % des dépenses réelles en section d'investissement.

8. Adoption du tableau des emplois et des effectifs

Point reporté :

Le point est reporté afin de permettre une mise à jour des éléments et un état d'avancement concernant les grades assimilés. Une présentation sera inscrite à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

Emploi saisonnier à temps complet :

Six postes ont été ouverts. Quatre candidatures ont été reçues à ce jour.

9. Attribution des subventions aux associations

Objets	Associations	Montants €
Subvention annuelle 2026	Amicale des sapeurs pompiers de Dessenheim	300
Compensation allocation de vétéran	Amicale des sapeurs pompiers de Dessenheim	1553
Subvention carnaval 2026	Amicale des sapeurs pompiers de Dessenheim	1600
Subvention annuelle 2026	Asl section de basket	500
Subvention annuelle 2026	Asl section de gymnastique	350
Subvention annuelle 2026	Asl section de quilles	200
Subvention annuelle 2026	Groupe d'action sociale	180
Subvention annuelle 2026	Amicale des pêcheurs du moulin	200
Subvention annuelle 2026	Amicale des donneurs de sang	200
Subvention annuelle 2026	Asl section Dess danse	200
Subvention annuelle 2026	Ass fondation du patrimoine	20
Subvention annuelle 2026	Ass restaurant du cœur du Haut Rhin	20
Subvention annuelle 2026	Chorale Sainte Cécile	200
Subvention annuelle 2026	Comité de jumelage	200
Subvention annuelle 2026	Croix rouge Française	20
Subvention annuelle 2026	Espoir	20
Subvention annuelle 2026	La ligue contre le cancer	20
Subvention annuelle 2026	Le souvenir Français	20
Subvention annuelle 2026	Ass des parents d'élèves	200
Subvention annuelle 2026	Prévention routière	20
Subvention annuelle 2026	Souvenir et passion	200
Subvention annuelle 2026	UNC AFN	200
Subvention exceptionnelle de communication	UNC AFN	300
Subvention annuelle 2026	Angelina	200
Subvention annuelle 2026	Dassemer Wackes	200
Total		7123

Approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

10. Délégation de signature du maire aux adjoints

Il est procédé à la lecture de l'arrêté du Maire portant délégation de signature au 1er Adjoint, **Monsieur Jean-Paul MEYER**, conformément à l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales.

Cette délégation concerne notamment les domaines suivants :

- urbanisme et voirie ;
- environnement et cadre de vie ;
- chasse ;

- Stella GRENACKER
- Maxime MOUGET
- Alexis CLUR
- Michel STATH
- VOLMAR Justine
- Clémence HORRENERBERGER
- HAULER Virginie
- Jean-Georges GUTHMANN
- Aurélie BUCHER
- Daniel CLUR
- Michel GRENACKER
- Jean-Philippe LIBMANN
- Maeva STATH
- Frédéric AGUILAR
- Béatrice MULLER
- Jean-Paul SCHATT
- Aurélie SCHNEIDER
- Pascale GILBART
- Séverine MAURER
- Elodie LEHMANN

Le Conseil municipal approuve la liste proposée.

12. Travaux de réfection de la voirie rue de l'Eglise, rue d'Oberhergheim et du chemin du dojo

Le maire présente des devis concernant des travaux de réparation d'urgence sur différents chemins :

- Devis rue de l'Eglise : 3 664,80 €, réparation des nids de poule dans la rue avec des rustines d'enrobés.
- Devis rue d'Oberhergheim : 6 281,40 € → réparation des nids de poule dans la rue avec des rustines d'enrobés.
- Devis MAM, Dojo : 1 080 € → Création de chemin entre portillon et cour, décapage de la surface et évacuation, mise en place GRH et compactage.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la réalisation des trois chantiers, dans la limite des montants des devis présentés.

13. Délibération relative à l'organisation du temps scolaire pour la période 2026/2029 (pas de changement souhaité de la part du conseil d'école)

Heures de temps scolaire : 8h00 - 11h30, 13h30 - 16h00

Le Conseil municipal approuve la prolongation de l'organisation du temps scolaire.

14. Délibération portant sur la direction unique du groupe scolaire

- affaires patrimoniales et rurales.

Elle permet à Monsieur Jean-Paul MEYER de signer les courriers, actes administratifs, décisions, autorisations d'urbanisme, arrêtés ainsi que les documents administratifs et comptables relevant de ces domaines.

Le conseil municipal prend acte de cette délégation.

Il est procédé à la lecture du document portant délégation de signature du Maire à la 2^{ème} Adjointe **Hélène LAFOUGE**, conformément à l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales.

Cette délégation concerne notamment les domaines suivants :

- communication ;
- affaires scolaires, jeunesse et sociales ;
- finances ;
- révision des listes électorales.

Elle permet à Madame Hélène LAFOUGE de signer les courriers, actes administratifs, décisions, documents et documents relatifs à ces domaines.

Le conseil municipal prend acte de cette délégation.

Il est procédé à la lecture du document portant délégation de signature du Maire au 3^{ème} Adjoint **Patrick HAAS**, conformément à l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales.

Cette délégation concerne notamment les domaines suivants :

- fêtes, sport et culture ;
- jumelage ;
- technique, entretien et gestion des bâtiments.

Elle permet à Monsieur Patrick HAAS de signer les courriers, actes administratifs, décisions, et documents relatifs à ces domaines.

Le conseil municipal prend acte de cette délégation.

11. Renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID)

En vue du renouvellement de la commission communale des impôts directs, sur proposition du maire, le conseil municipal a établi la liste ci-dessous :

- Hélène LAFOUGE
- Jean-Paul MEYER
- Patrick HAAS
- Philippe IMHOFF

Cette proposition est approuvée à l'unanimité par la Conseil municipal.

Label de commune sportive :

Réflexion sur le dossier de renouvellement.

Mobilité durable Pays-Rhin-Brisach

Monsieur le Maire a proposé à Maxime MOUGET de continuer sa fonction référent mobilité durable Pays-Rhin-Brisach.

Approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

Communauté de communes Pays-Rhin-Brisach

Suite à la réunion COMCOM du 27 avril 2026, la 2^{ème} adjointe énumère l'ensemble des commissions. Le maire indique que sur la base du volontariat, les conseillers municipaux souhaitant participer aux commissions sont invités à se manifester et à confirmer leur participation par courriel au plus tard le 16 mai 2026.

Aire de jeux

La porte de l'aire de jeux a été mise en place.

Les horaires suivantes seront effectives à compter du 1^{er} mai :

	Semaine	Week-end, jours fériés
Été	08:00 - 20:00	09:00 - 20:00
Hiver	08:00 - 18:00	09:00 - 18:00

L'ouverture le matin en semaine se fera par les agents communaux.

Patrick HAAS établira un planning de répartition pour l'ouverture et la fermeture de l'aire de jeux entre les 15 membres du Conseil municipal.

Il est évoqué la fermeture de l'accès à la haie.

Projet d'implantation de borne électrique (E55C)

Un projet d'implantation de borne électrique est présenté, pour un coût de 60 000€ à la charge de la société. La commune aurait comme charge l'abonnement ainsi que le compteur, pour un montant estimé à 500€ par an. Le dossier sera examiné par la commission compétente.

Commémoration du 8 mai

De 10:00 à 10:50, un moment de partage est organisé avec les enfants du Conseil Municipal des Enfants (CME), en présence de Mme Irène MEYER et de M. Joseph LOEWERT, qui apporteront leurs témoignages.

La cérémonie officielle se tiendra à 11h sur la place du monument aux morts. Une exposition de matériel de guerre sera présentée dans la cour de la mairie.

Fusion des écoles maternelle et primaire en groupe scolaire :

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la fusion de l'école maternelle et de l'école primaire en un groupe scolaire, avec effet au 1^{er} septembre 2026.

La direction du groupe scolaire sera assurée au sein de l'école maternelle.

15. Points divers

Ressources humaines :

- Convention de stage concernant Mme SAVRY Léonore à la garderie du 8 juin au 4 juillet 2026

Association :

- Convention de mise à disposition à titre gracieux, d'un local pour stockage au 12 grand-rue à l'association Dess'Dance.

Approuvé à l'unanimité par le Conseil municipal, sous réserve d'acceptation de l'association.

Demande de M. Thomas DIRRINGER (22 janvier 2026) :

M. Thomas DIRRINGER demande l'autorisation de traverser un chemin communal avec un pivot d'irrigation.

Cette demande est approuvée à l'unanimité par le Conseil municipal.

SCOT, modification de la règle de représentation :

Le Maire fait part des nouvelles dispositions prévoyant désormais la désignation d'un seul titulaire et d'un seul suppléant.

Le Maire propose la désignation de Jean-Paul MEYER en tant que titulaire et de Vincent STATH en tant que suppléant.

- PLUI Jean-Paul Meyer, titulaire du groupe de travail, Vincent STATH suppléant.

Décision validée à l'unanimité par le Conseil municipal.

Le RNU est partagé à titre informatif.

DOMIAL, bailleur social, demande de représentants de la commune (réunion visioconférence)

Le Maire propose la désignation de Hélène LAFOUGE en tant qu'adjointe possédant la délégation affaires scolaires, jeunesse et sociales et Mélanie BEHRA membre de la commission affaires scolaires, jeunesse et sociales.

Commission fêtes, sports et culture

La commission se réunira le 29 avril.

A l'ordre du jour : organisation cérémonie du 8 mai, organisation de la journée citoyenne, chantier préau, discussion sur l'éventuelle cérémonie du 14 juillet, discussion autour de l'occupation de la salle n°1 de la mairie, discussion par rapport au jumelage.

Commission affaires scolaires, jeunesse

La commission affaires scolaires et jeunesse se réunira le 5 mai 2026.

A l'ordre du jour : organisation de l'activité petite roues le 30 mai, et du Dess'Cross le 20 juin.

L'association Angelina est favorable au parrainage du Dess'Cross.

Le prochain conseil municipal se réunira le mardi 23 juin 2026 à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le maire clôt la séance à 22h39.

Le Maire

Vincent STATH



